

Conférence de Monsieur André HUGUES Président de la Fédération des associations du CNAM.

"Historique des relations de l'AE² avec le Cnam et son administration"

M. Le Directeur, M. Le Président, Mesdames, Messieurs.

C'est un honneur, pour moi, d'être ici, avec vous pour fêter le centenaire de l'AE² CNAM.

INTRODUCTION : Il m'a été demandé de vous présenter un historique des relations de l'AE² CNAM avec le CNAM et son administration ainsi que les actions menées dans le cadre de la représentation des élèves et anciens élèves dans les structures du Cnam, notamment sur les évolutions de la Formation.

Faire un historique sur un siècle d'histoire de l'AE² CNAM dans ce domaine est bien trop long pour pouvoir tenir dans le temps imparti.

Aussi, je commencerai cet historique après l'application du décret de 1988, décrivant les nouveaux statuts du Cnam qui sont encore d'actualité aujourd'hui. Le plan de mon exposé sera le suivant :

- 1 - Organisation interne du Cnam, suite au décret de 1988.
- 2 - L'évolution du nombre de représentants élus ou désignés.
- 3 - Historique des actions de l'AE² CNAM qui ont marqué son histoire depuis 20 ans.

Je terminerai en essayant de donner quelques pistes quant aux futurs défis que devra affronter l'AE² CNAM dans son rôle de représentation des élèves.

1 - Organisation interne du Cnam, suite au décret de 1988. Le Cnam a des statuts d'établissement d'enseignement supérieur (identique au Collège de France). L'organe supérieur de gouvernance est le Conseil d'administration qui supervise deux entités que sont l'administration (dirigée par un administrateur général) et le Conseil de perfectionnement (présidé par un Professeur élu parmi les Professeurs Titulaires de Chaire).

Le Conseil d'administration : Organe décideur sur l'ensemble du fonctionnement du Cnam.

L'administration : Chargée de l'application des décisions du CA et de la mise en place des formations. Elle rend compte au CA.

Le conseil de perfectionnement : Est une assemblée chargée de délibérer sur la création de formations, sur les actions de recherche, sur la diffusion de la formation dans le réseau national, sur l'attribution des postes d'enseignants et la diffusion de technologie. Il rend compte directement au CA.

Pour exécuter ses missions, il s'appuie sur 4 commissions :

Commission des études.

Commission des Centres Associés régionaux.

Commission de la Recherche.

Commission de la diffusion des techniques.

Dans chacun de ces conseils ou commissions, statutairement, il y a des postes de représentants des élèves, des postes de personnalités extérieures et des postes d'anciens élèves diplômés à pourvoir. :

CA : 1 représentant des élèves avec suppléant et 1 représentant des anciens élèves diplômés.

CP : 6 représentants des élèves avec suppléants et 10 représentants des anciens élèves diplômés. Dans chaque Commission : 10 personnalités extérieures désignées (postes ouverts aux anciens élèves diplômés). La représentation des élèves est assurée par les 6 élèves élus dans le CP.

Les mandats sont de 4 ans pour les anciens élèves diplômés et les personnalités extérieures. Les mandats sont de 2 ans pour les élèves.

2 - L'évolution du nombre de représentants élus ou désignés.

Le nombre des représentants donné est celui de ceux qui appartiennent à l'AE² CNAM et l'UNICnam, donc directement accessibles aux élèves adhérant de l'AE² CNAM.

Mandat 1993/1997 : 1 représentant.

Mandat 1997/2001 : 8 représentants

Mandat 2001/2005 : 14 représentants (dont 2 élèves seulement).

Mandat 2005/2009 en cours : 16 représentants (dont 2 élèves seulement).

3 - Historique des relations avec le Cnam et des actions de l'AE² CNAM qui ont marqué son histoire depuis 20 ans. Il faut préciser que les relations de l'AE² CNAM avec l'administration du Cnam et des enseignants ont toujours été excellentes, que ce soit au centre de Paris que dans les Centres régionaux.

La majorité des actions et propositions que nous allons exposer ont été construites, pour alimenter la réflexion des groupes de travail organisés par le Cnam, au sein desquels l'AE² CNAM était invité à participer. D'autres actions ont été initiées par l'AE² CNAM et les résultats proposées à l'administration du Cnam. Les principales actions ont été :

1993 : Dossier de réflexion de l'AE² CNAM sur le métier d'ingénieur et études des reproches des employeurs à l'égard de la formation du Cnam en général. Dans ce dossier, l'AE² CNAM

proposait que soit ajoutée une formation sur la gestion de production pour les ingénieurs et l'apprentissage de la langue anglaise pour tous les diplômés.

1994 : Année du « Bicentenaire du Cnam ». L'AE² CNAM a été invitée à participer aux évènements de commémoration qui ont été organisés dans toute la France (camion POLYTECH).

Le point d'orgue de l'année a été l'organisation de la journée nationale des Centres Régionaux à Paris par l'AE² CNAM, avec l'aide du Cnam.

Chaque Centre Régional tenait un stand au sein du Cnam Paris, et offrait les spécialités régionales au public. Une visite du Cnam était proposé aux secrétaires des Centres Régionaux, qui pour une grande majorité, n'avaient jamais vu la « Maison Mère ».

Plusieurs évènements se déroulaient pendant la journée (concert avec une Chorale, conférences). Tout se termina par un dîner avec les spécialités culinaires des régions et une soirée dansante. Plus de 1000 personnes ont participé à cette journée.

1995 / 1996 : Suite à ses propositions et réflexions sur le contenu des formations, l'AE² CNAM a été invitée à participer au groupe de travail restreint sur la réforme des cursus (9 personnes). C'est ce groupe de travail qui a intégré le management économique de l'entreprise, la communication et l'anglais dans les cursus d'ingénieur. 1996 : Lancement du projet de demande d'intégration de la démarche qualité des enseignements.

Deux Centres Régionaux avaient accepté d'appliquer cette démarche :

Aix en Provence. La démarche Qualité a fonctionné trois années avec des volontaires bénévoles de l'AE² CNAM.

Montpellier : Démarrage avec des bénévoles de l'AE² CNAM, puis prise de relais par le Centre Régional lui-même pour pérenniser l'action.

Il est à noter que le Cnam National a relancé cette démarche qualité des enseignements (c'est devenu obligatoire dans les établissements d'enseignement supérieur).

1997 : Présentation du projet de Qualité des enseignements en séance de la Commission des études au Cnam.

Suivi de l'application de la réforme des cursus. Surveillance pour la limitation du découpage en ½ UV.

1998/1999 : L'AE² CNAM est invitée à participer au groupe de travail pour la définition du plan quadriennal. L'AE² CNAM était partie prenante de la proposition de création des ARCnam.

Pour cela, en parallèle, l'AE² CNAM avait réalisé une enquête sur les relations des Centres régionaux et les Régions, organisme support, ainsi qu'une étude sur la possibilité de recevoir,

dans les Centres Régionaux, des recettes issues de la taxe d'apprentissage. L'analyse montrait que les montants d'inscription aux formations étaient très hétérogènes dans les Centres régionaux.

Suivi de l'application de la réforme des cursus.

2000 : Importantes actions d'explicatives auprès de l'administration du Cnam, pour que dans les statuts types d'associations ARCnam, il y ait une place réservée, au sein du Conseil d'Administration, pour les Elèves et Anciens Elèves diplômés.

2001 : Création avec l'UNICnam de la Fédération des associations des élèves et anciens élèves du CNAM. Aujourd'hui, 11 associations adhèrent à cette Fédération. A partir de cette date, toutes les relations avec le Cnam et tous les dossiers de propositions passent par la Fédération.

2002/2003 : Analyse des décrets et lois qui régissent le Cnam. Analyses du fonctionnement des Centres Régionaux et de leurs ressources de financement.

2003/2004/2005 : Application de la directive LMD aux cursus de formations du Cnam. L'AE² CNAM a beaucoup travaillé sur cette application dans deux axes :

tout d'abord au sein des Conseils et Commissions pour que les nouvelles formations et nouveaux diplômes soient adaptés au public du Cnam. Nous avons eu quelques réussites comme le fait que le volume des UE soient, au minimum de 4 crédits (On espérait 6 crédits), mais 4 crédits est un compromis politique Nous comptons revenir sur ce point.

La communication de l'information sur la nouvelle structure de formation LMD étant difficile au sein du Cnam, surtout vers les élèves des Centres Régionaux, l'AE² CNAM a relayé cette information auprès des élèves. 2006 : Reprise et mise à jour du dossier de fonctionnement des Centres régionaux, avec à la clé, une proposition de statuts des Centres régionaux.

2007 : Participation de représentants de l'AE² CNAM au groupe de travail de la Commission sur l'analyse des rapports de l'IGAENR et de l'IGF. Participation à la production d'un rapport proposant des pistes de réflexions. Nous avons réussi à y intégrer nos idées principales, surtout sur le financement des Centres Régionaux.

Participation au groupe de travail sur la politique de formation, notamment sur l'application de la démarche Qualité de la formation par le développement d'un outil formel de suivi et création des formations du Cnam. 2008 : Groupe de travail sur la politique de formation : on continue. Ce groupe s'intéresse maintenant à la clarification de l'offre de formation, enfin !!! Cela touche directement les élèves et l'AE² CNAM a un rôle important à jouer.

CONCLUSION : Comme on a pu le voir, nos relations avec l'administration du Cnam et ses personnels sont excellentes. Chaque fois que nous avons eu « l'audace » de proposer quelque chose, nous avons été toujours bien reçu et souvent écouter.

Présentation du nouvel Administrateur Général du Cnam. M. Christian FORESTIER, le nouvel Administrateur du Cnam, en fonction depuis le 1er septembre 2008, dans ses interventions au sein des conseils et Commissions, va dans le sens que nous souhaitons.

Notamment sur la remise à plat nécessaire de l'offre de formation qui est trop « foisonnante » et pas claire ainsi que sur la structure future du Cnam dans son ensemble. Le Centre de Paris et les Centres Régionaux devront devenir des « Etablissements d'Enseignement Supérieur Professionnel ».

Il a réaffirmé la mission du Cnam qui est une mission d'ascenseur social à partir du plus bas niveau. L'apprentissage fait aussi partie des compétences du Cnam. A partir de l'année prochaine, l'AE² Cnam Nationale va démarrer son deuxième siècle d'existence avec beaucoup de « pain sur la planche » si elle souhaite participer à toutes ces évolutions dans l'intérêt des élèves. Elle devra renforcer sa présence dans les Conseils et Commissions pour la prochaine mandature qui va démarrer en 2009.

Rien n'est fini, tout recommence.

Fédération des Association du Cnam

292, rue Saint-Martin - 75141 Paris Cedex 03

Tél : 01 58 80 85 68 - Fax : 01 58 80 84 70

**Association des Elèves et Anciens Elèves du Conservatoire National des Arts et Métiers
AE² Cnam Nationale**

292 Rue Saint Martin - 75003 PARIS

Tél : 01.40.27.20.73 - Fax : 01.42.77.87.14 -

Email : ae2_cnam@cnam.fr